

# RELATIONS AVEC LES COMMUNAUTÉS

*Les communautés au sein desquelles nous sommes implantés sont touchées au quotidien par nos activités. Nous avons conscience de la portée de notre rôle économique et social sur le terrain et de la nécessité de nouer des relations solides et durables avec les populations comme avec nos partenaires, en les consultant et en nous engageant auprès d'eux pour mieux comprendre leurs préoccupations et leurs priorités, dans le souci d'établir des rapports de confiance à long terme.*

1. Nous aspirons à une coexistence respectueuse avec les communautés locales et à un engagement objectif à leurs côtés. Nous respectons les droits de l'homme et contribuons sur le long terme au développement économique et social des communautés touchées et éventuellement affectées par nos activités.
2. Nous nous engageons à renforcer notre empreinte positive sur les communautés tout en veillant à éliminer les incidences négatives réelles ou potentielles d'un point de vue social, environnemental et économique de la manière suivante:
  - a. En évaluant, si nécessaire, les atteintes aux droits de l'homme et les risques environnementaux et économiques;
  - b. En réduisant de manière adéquate les risques et l'éventuelle incidence de nos activités sur les communautés;
  - c. En encourageant l'approvisionnement, l'emploi, la consommation et la coopération au niveau local.
3. Nous identifions et consultons les communautés et principaux partenaires touchés par l'impact potentiel ou réel de nos activités afin d'engager avec eux un dialogue transparent et adapté à leur contexte culturel, en veillant notamment aux besoins des personnes et groupes défavorisés, marginalisés, exclus et vulnérables.
4. Nous faisons en sorte que les communautés et nos partenaires locaux puissent exprimer leurs inquiétudes et nous efforçons de comprendre, d'analyser et de répondre de manière adéquate à leurs préoccupations.
5. Nous avons mis en place et participons à des mécanismes de dépôt de plainte par les communautés touchées par nos activités ou projets.
6. Nous faisons régulièrement état, par des moyens accessibles au public visé, de nos efforts pour protéger et défendre les communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités.
7. Nous mettons nos ressources et notre expertise au service de projets communautaires.

---

**SOYEZ RESPONSABLE**

**PENSEZ AUX POPULATIONS**

LES PERSONNES TOUCHÉES PAR NOS ACTIVITÉS ONT DROIT AU RESPECT